

Procès verbal du conseil d'école du 06/11/18

Êtes-vous d'accord pour qu'en fin de séance on fasse une assemblée générale de l'association du compte Focel-Usep ? Oui à l'unanimité du Conseil.

Ouverture de séance : 18h35

Êtes-vous d'accord pour que les Conseils d'école de Varreddes et Marcilly se réunissent en une seule session ? Oui à l'unanimité du Conseil.

Tour de table :

Parents : Mme Guibert, Mme Caugant, Mme Garriaux-Ledot, Mme Tiercet, Mme David, Mme Parizel
Parents suppléants (sans droit de vote ni de parole) :

Mairies : Mme Daoust, Mme Duchesne, M. Boulmé

D.D.E.N. : M. Houard absent

Enseignants : Mmes Derbois, Maillard, Planelles
M. Delattre, M. Jallon, M. Lootens

Secrétaire de séance : Mme Planelles

Le conseil d'école est un moment de consultation, de collaboration active entre les partenaires.

Composition du Conseil d'école

IEN: M.Pinard, Inspecteur de l'éducation Nationale

Les enseignants, dont le directeur qui préside le CE

Les représentants de parents élus en nombre égal au nombre de classes

Les maires

Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires

Le réseau d'aide aux élèves

Le DDEN, délégué départemental de l'éducation nationale

Peuvent être invités toutes les personnes susceptibles d'apporter des informations sur un point particulier de l'ordre du jour.

Attributions du conseil d'école sur proposition du directeur de l'école :

1. **Vote** le règlement intérieur de l'école. *C'est le seul point pour lequel le Conseil d'école peut émettre un vote.*

2. Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. **Il donne son avis** sur les horaires fixés par le règlement départemental ou les modifications proposées dans le cadre du projet d'école, **notamment, désormais pour l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires.** *C'est le moment pour les parents d'émettre un avis sur la pertinence des créneaux retenus par les maîtres pour l'organisation de ce dispositif.*

3. **Il est consulté.** Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis** et **présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

* les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; Les actions particulières qui sont entreprises, pour permettre une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à l'environnement. L'organisation des classes de découverte, les projets d'action éducative.

* l'utilisation des moyens alloués à l'école ; Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école.

* les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

* les activités périscolaires ; L'organisation des garderies (lorsqu'elles sont financées par la commune ou

par une association Loi 1901).

- * la restauration scolaire ;
- * l'hygiène scolaire ;
- * la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école; il ne peut en aucun cas imposer un fonctionnement.

4. **Statue** (*décider, régler avec autorité*) sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école. En fonction de ces éléments, le conseil **adopte** le projet d'école.

5. **Il donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

6. **Il est consulté par le maire** sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

7. **Il reçoit une information** sur :

- * La composition des classes.
- * Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques.
- * Les conditions dans lesquelles les professeurs des écoles organisent les réunions, les rencontres entre parents et enseignants.
- * L'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école n'a aucun pouvoir de décision : c'est un organisme consultatif.

Fonctionnement du conseil d'école :

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour .

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les 108 heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

Résultats des élections

Varredes : 228 électeurs
votants : 121
suffrages exprimés: 110 votes blancs ou nuls : 11
soit : 53,07% l'an dernier :46,3%

Marcilly 51 électeurs
votants : 34
exprimés : 32 votes nuls ou blancs : 2
soit : 66,6% l'an dernier : 56.6%

Dates des prochains CE

mardi 19 février 2019 à 18h30

mardi 18 juin 2019 à 18h30

Règlement intérieur départemental :

Le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques est élaboré par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), agissant sur délégation du recteur d'académie.

Le règlement intérieur d'une école définit **les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative** :

- enseignants et personnels
- parents et élèves
- partenaires et intervenants extérieurs

Le règlement intérieur est **élaboré par le directeur d'école**, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis **validé lors du conseil d'école**.

Il ne sera pas remis aux familles mais consultable sur le site internet de la mairie de Varredes et les familles devront signer une attestation de prise de connaissance de celui-ci,

ajout :

- Les horaires :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

A Varredes :

8h50 - 11h50

14h - 17h

A Marcilly :

8h30 - 11h30

13h40 – 16h40

- le protocole de gestion des situations exceptionnelles de Marcilly mis à jour
- les goûters : « En dehors des fruits frais, les goûters et friandises ne sont pas autorisés pendant les récréations. Ils ne sont tolérés qu'à l'accueil du matin, en privilégiant les fruits et laitages. Toutefois, à l'initiative des enseignants, des goûters collectifs peuvent être organisés. »
- Récréation : « A Varredes, les enfants se rendent aux toilettes avant et après les récréations sous la conduite de leur enseignant. »
- Hygiène et santé : « Sont interdits à l'école : les chaussures à talons, les tongs et claquettes, les tshirt trop courts, les boucles d'oreilles pendantes et le maquillage. »

Article 9 : Organisation du RPI Varredes – Marcilly créé en 2000

Horaires de bus

Varredes	8h15		13h20	
Marcilly	8h30	11h35	13h40	16h45
Varredes	8h45	11h50	13h55	17h
Marcilly		12h10		17h20

Le règlement est adopté.

Sécurité : PPMS

Mme Derbois rappelle que le plan vigipirate renforcé est toujours activé et qu'il nous est demandé une grande vigilance (entrée des parents contrôlée, éviter les sorties sur Paris, Interdiction de prendre les transports en commun, prévenir en cas d'un véhicule stationné longtemps...)

2 exercices incendie, 1 exercice attentat intrusion, un exercice PPMS risque majeur et un dernier au choix.

Un protocole est établi dans l'établissement afin de mettre en sécurité les élèves en cas d'intrusion, d'attentat, ou d'accident majeur.

-Présentation du document sur les bons réflexes en cas d'accident majeur.
Il sera remis aux familles le 09 novembre.

L'exercice attentat/intrusion aura lieu en novembre.

Mme Derbois indique qu'un groupe d'adultes sera constitué pour observer.

Année en cours :

Rentrée en musique sur directive ministérielle.

Effectifs et personnels

38 CP

40 CE1

29 CE2

26 CM1

27 CM2

total: 160 contre 154 l'an dernier

Répartition

Mme Maillard 26CP

Mme Derbois 26 CE1

M. Lootens 29 CE2

M. Jallon 12 CP + 14 CE1

Mme Planelles 26 CM1

M. Delattre 27 CM2

Melle Wallez assure le ¼ temps de direction de Mme Derbois le vendredi

Evaluations nationales :

En septembre, pour les Cp et Ce1, remontée des réponses des élèves sur une application informatique avant le 12 octobre.

Communication des fiches individuelles par l'éducation nationale en novembre ou décembre.

Test Roc : pour les élèves de Cm2.

Piscine

La politique départementale met l'accent sur les classes de CE2 et CM2. En CM2, les élèves passent un test ASSN assez difficile (partie pratique et partie théorique). Tous les élèves de CE2 et de CM2 se rendront donc à la piscine Tauziet à Meaux, 16 séances, tous les jeudis matin du 04/02/2019 au 28/06/2019 (15 séances pour les Cm2 car ils seront en classe découverte une semaine au mois de mai).

Effectif total : 27+ 29 = 56 + 2 enseignants + 2 accompagnateurs + 1AVS = 61

Les créneaux dans l'eau seront les jeudis de 10h00 à 10h40. Départ des élèves de l'école à 9h30 et retour à 11h15.

Financement pour l'école de Varreddes : la piscine est financée par la CAPM mais le bus est à la charge du RPI.

Marcilly : Les CM1 iront à la piscine d'Ocquerre du 26/11/18 au 01/02/19, Les créneaux dans l'eau seront les vendredis matins.

Le financement est intégralement supporté par les pays de l'Ourcq.

Projet d'école :

3 axes ont été définis : -agir sur le climat scolaire

-les mathématiques par la manipulation

-Nature et éco-citoyenneté

Remise des livrets de compétences

2 fois dans l'année : début février et fin juin.

Le Livret Scolaire Unique est activé. Les livrets scolaires seront remis sous une version papier aux familles.(sauf si on nous donne des codes pour les parents)

Projets

- 28 septembre 2018 : nettoyons la nature
- 11 octobre : un boulanger est venu chez les CP présenter son métier et travailler sur la farine
- 16 octobre : CP et CE1 : Visite du Moulin de Russon et atelier du blé au pain
- 18 octobre : Cm1 : Cross à Ocquerre
- 11 novembre 18 : tous les élèves: commémoration du 11 novembre à Varreddes et à Marcilly
- 14/01 et 22/02: CM2 : BPDJ (brigade de prévention de délinquance juvénile)
- Mardi 18 décembre : chorale et marché gourmand des élèves de Varreddes et de Marcilly
- février : Musée de la grande guerre CM2 : visite non confirmée
- février : rencontre lutte (élèves de Varreddes)
- Avril : CM1 : rencontre jeux d'opposition
- Du 06 au 10 mai 2019 : CP et CM2 , classe découverte
- Mai : jeux du patrimoine (ensemble des élèves élémentaire du RPI)
- Mai : CM1 : rencontre rugby aménagé
- Juin : liaison CM2/6e
- Juillet : jeux d'eau

Projet de l'année : Nature et éco-citoyenneté : recyclage (emballages de compote, piles), carrés potagers...

La mairie de Varreddes propose de mettre à disposition un parterre dans la petite cour de la Mairie.

Le conseil s'interroge sur la possibilité de consommer ou pas les fruits ou légumes cultivés. Faut-il faire des tests avant cela ? Une recherche sera faite autour de cette question.

- classe découverte : du 6 au 10 mai : au Grand Bornand. (classes de Mme Maillard et de M. Delattre). Une réunion d'information a été faite avec les parents concernés.
- Chorale EMC : tous les lundis.

Comptes USEP :

Coop générale de Varreddes: 3 048,12 €.

L'amicale des parents a fait un don de 500 €.

Coop de Marcilly:

Coop générale de Marcilly : 1 953 €

L'amicale des parents a fait un don de 150 €.

Les cahiers de comptes (coopérative générale et classes) sont à la disposition des parents concernés.

Bureau de la coopérative de Varreddes:

Présidente : Mme Maillard, enseignante

Secrétaire : Mme Derbois, enseignante

Trésorier : M. Delattre, enseignant

Bureau de la coopérative de Marcilly:

Présidente: Mme Planelles

Trésorière: Mme Planelles

Secrétaire: Mme Planelles

L'école de Marcilly est affiliée à l'OCCE.

Décloisonnements et échanges de service

Pour l'instant, il n'y a pas de decloisonnement régulier envisagé pour la classe de Marcilly.

Enfants en difficultés

Mme Benesby , psychologue scolaire, téléphone 01 64 33 45 65

M. Heddad : maître E, enseignant traitant de la difficulté scolaire, intervient à partir de novembre pour les CP/CE1/CE2, le lundi après-midi.

Pour toute la circonscription, il y a une référente en troubles du comportement (ERDC), Mme Villiot.

APC et PPRE

Activités pédagogiques complémentaires : L'équipe pédagogique a fait le choix de travailler sous forme de projet et/ou soutien. L'APC est proposée aux enfants de l'école. Les parents acceptent ou non la présence de leur enfant.

Mme Maillard : lundi/jeudi de 11h50 à 12h35 : logique et programmation

Mme Wallez : vendredis de 11h50 à 12h30 : soutien

M. Jallon: lundi et jeudi de 11h50 à 12h35 : échecs

M. Delattre : mardi et vendredi de 11h50 à 12h30 et mardi de 17h-17h40 outils informatiques et programmation

M. Lootens: lundi et mardi de 11h50 à 12h30 : fluence.

Les activités sont proposées aux familles qui sont libres d'accepter ou non.

Mme Derbois en est exempte, Mme Wallez le fera pour un quart de son temps.

A Marcilly, il est très difficile de mettre en place l'APC car les familles ne peuvent pas venir rechercher leurs enfants à 17h30. Mme Planelles envisage de demander l'autorisation à M. l'Inspecteur de les mettre en place à Varreddes.

PPRE: programme personnalisé de réussite éducative

il a une triple vocation :

Aider avant l'apprentissage pour anticiper l'échec éventuel,

Aider pendant l'apprentissage en proposant des outils,

Aider après l'apprentissage en décomposant les difficultés de l'apprentissage

C'est un outil permettant à l'enfant d'améliorer ses compétences sur une notion extrêmement ciblée. La mise en place se fait sur le temps de classe.

Le PPRE passerelle est mis en place pour les élèves de CM2 entrant au collège.

Effectifs prévisionnels rentrée 2019

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019/2020 : $(- 27 \text{ (CM2)} + 21 \text{ (GS)}) = 154$ élèves, soit une moyenne de 25,6 élèves par classe.

Qu'en est-il des logements sociaux ?

Réponse de Mme Daoust : l'ouverture est prévue pour 2019, il n'y a pas encore de date définie, et il faut compter un délai de 2 mois après la commission d'attribution des logements.

Remerciements à :

L'amicale des écoles pour l'argent reversé aux écoles, Varreddes 500€ , Marcilly 150 €, ce qui permet le financement partiel des sorties.

À tous les parents de bonne volonté qui nous aident à encadrer les différentes sorties et manifestations.

Au RPI pour les budgets annuels. Aux agents communaux pour l'efficacité de leur travail.

Liaison Mairies

Sécurité :

A Varreddes le 1er exercice incendie a eu lieu le 21 septembre 2018. L'exercice a duré 1 min 35 tout s'est bien passé.

A Marcilly : le 1er exercice incendie a eu lieu le 1er octobre 2018. Le temps d'évacuation des locaux était de 38s.

Varreddes

Budget bus pour juin 2018 : liaison CM2/6^{ème}.

-L'équipe pédagogique s'interroge sur l'installation des TNI fixes qui était prévue dans deux classes pour

la rentrée septembre 2018. Y aura t-il un ordinateur fourni avec ?

Réponse de Mme Daoust : il y a un retard dû à la demande de devis, un ordinateur est prévu pour chaque installation.

Toutes les classes seront-elles équipées à terme (Marcilly compris)? Le budget a été voté pour l'achat de deux équipements cette année, il faudra voir l'année prochaine pour équiper d'autres classes. Les conseillers municipaux pensent qu'il s'agit d'un budget provenant du syndicat intercommunal des écoles de Varreddes et Marcilly et dans ce cas, Marcilly fait partie de celui-ci.

L'équipe souhaite rappeler que ce matériel permettrait de répondre pleinement aux attentes des nouveaux programmes et à la formation des nouveaux enseignants. De plus, M.l'Inspecteur a annoncé que dans un futur proche, les évaluations nationales se dérouleraient directement sur tablettes pour les élèves.

-Une demande a été faite pour l'implantation de carrés potagers? Réponse favorable

-Une demande a été faite pour l'implantation d'un banc? En devis

-Serait-il possible d'installer dans le parc une Ruche à livres ? Sur l'espace vert devant la salle polyvalente, rue de l'Ourcq, réponse favorable.

-La sonnette rue de l'Ourcq ne fonctionne pas. La sonnette ruelle Jean Pietre n'est pas audible dans les classes, peut-on la déplacer et qu'elle soit aussi audible dans l'ancien bâtiment ? Réponse favorable.

Dans la classe de Mme Derbois et M. Delattre il y a un problème d'ouverture de la porte de secours par l'extérieur.

Une poignée est cassée au local à poubelles.

Un robinet d'arrivée d'eau dans la cour est arraché du mur.

La pharmacie est incomplète. : il faudrait des gants jetables.

Marcilly :

-Un rideau fonctionne mal.

Les élèves sont visibles par les fenêtres car les rideaux ne ferment pas entièrement.

- Questions sur les locataires du logement au-dessus de l'école.

Fument-ils ? Mme Planelles n'a jamais vu les locataires fumer.

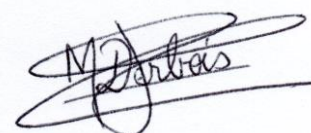
Sont-ils en contact avec les enfants ? Les locataires de l'appartement sont autorisés à entrer et sortir et peuvent être amenés à croiser les élèves.

Liaison Parents /école

le Procès Verbal du conseil d'école : Une mise en ligne sur le site de la mairie de Varreddes est prévue.

La séance est levée à 20h35.

Signatures du directeur et du secrétaire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Derbois", written over a light blue rectangular background.A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Planelles", written over a light blue rectangular background.